



Logement d'abord

Le territoire grenoblois parmi les 24 territoires sélectionnés pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord

Le territoire grenoblois fait désormais partie de 24 territoires sélectionnés pour la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord. La candidature de Grenoble Alpes Métropole a été choisie dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt piloté par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (Dihal) avec le soutien de jury composé des grandes fédérations du secteur de l'hébergement et du logement, des trois associations d'élus partenaires (AdCF, ADF et France Urbaine) ainsi que de l'ANAH.

Le Logement d'Abord permet de changer l'approche en matière de politique d'hébergement, qui jusqu'à présent reposait principalement sur une démarche par « paliers », imposant aux personnes un parcours pour les préparer à accéder à un logement autonome. Au contraire le Logement d'Abord repose sur la conviction que le logement constitue un préalable nécessaire à l'insertion. La stabilité apportée par l'accès et le maintien dans le logement permet ensuite d'accompagner la personne à s'intégrer dans son environnement social, à reconstruire la confiance en soi, ainsi que l'accès aux soins et à l'emploi.

Les acteurs du territoire se mobilisent d'ores et déjà fortement en faveur de l'accès au logement de tous : le Programme Local de l'Habitat 2017 – 2022 a pour objectif la production d'au moins 35% de PLAI dans le total des logements sociaux familiaux à réaliser ; un groupement local travaille à la mise en œuvre du dispositif « un chez soi d'abord » ; le développement d'une offre de logements sociaux accompagnés pour l'accès ou le maintien dans le logement ; la gestion des mesures du dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare :

« C'est une bonne nouvelle pour notre territoire qui est confronté fortement au phénomène de sans-abrisme. C'est un dispositif prometteur et j'espère que les 24 territoires seront dotés de moyens suffisants pour pouvoir le mettre en place. Le Logement d'abord s'inscrit dans la tradition d'innovation sociale de notre ville, déjà fortement mobilisée dans la construction de logements sociaux (avec un taux de 40% des nouvelles constructions) sans oublier la mise à disposition des appartements des instituteurs et des maisons inoccupées pour des personnes sans domicile ou le lancement récent de l'équipe mobile juridique qui vise à rendre effectifs l'accès aux droits et en particulier le DALO et le DAHO ».